

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 216-10 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024 le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 216 AFIN DE LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DANS CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le **25 novembre 2024** à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h30 à 11 h30. Le projet de règlement peut être également consulté sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 9 OCTOBRE 2024



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 9 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



July Bédard
Directrice Générale et greffière-trésorière